



### Il faut reconstruire le ciel étoilé...

Par Thomas Dumet, responsable du Programme Across

**Résumé :** Les débats contemporains de l'opinion publique française sont jalonnés de références récurrentes à la laïcité comme fondement et pilier de l'état. En tant que telle, cette notion juridique, sorte de particularité française, semble à la fois constituer un repère essentiel et un point de tension que les discours sur le dit voile islamique rappellent trop souvent. Il s'agit, dans cette note intermédiaire du programme Across, de revenir sur cette notion et sur celle d'athéisme qu'on omet plus souvent d'associer aujourd'hui. Retraçant l'histoire des usages contemporains de ces termes, on peut interroger ainsi ce qui, dans un espace public particulièrement véhément, favorise des prises de position à la fois clivante, stériles ou destructrices.

**Mots-clés :** Laïcité / Athéisme / Christianisme / Rationalisme /

Ω

De nombreux débats et tensions politiques émergent actuellement de problèmes dont les formulations sont malheureusement inappropriées la plupart du temps. Ce faisant, ils se multiplient, grossissent et enflent jusqu'à occuper des parts considérables d'un espace public pollué de discussions stériles ou contre-productives. Il en va ainsi des questions religieuses que, aujourd'hui, peu d'entre nous parviennent, pour diverses raisons, à appréhender dans les perspectives requises. La multiplication des débats sur le dit voile islamique ou sur la laïcité manifeste ainsi la concentration de tensions sociologiques en un point particulier des corps sociaux que peu de commentateurs autorisés de la vie publique parviennent à formuler de manière satisfaisante. Les termes du débat étant mal posés, sa conclusion devient impossible et renforcent les effets délétères d'une tension initiale à soulager. Dans ces conditions, il s'agit d'offrir à celles et ceux qui prennent part à ses débats et alimentent l'opinion publique les garde-fou élémentaires de l'expression salvatrice d'un problème de premier ordre. Il s'agit en l'occurrence de reformuler le problème dans son ensemble et d'interroger comment des termes ou notions initialement négatifs ont pu, à un moment particulier de l'histoire de l'Humanité, être rendus nécessairement mais imparfaitement positifs.



### 1. Laïcité et athéisme à l'épreuve des fondements anthropologiques des corps sociaux

Les termes en question sont ceux de laïcité et d'athéisme. Le premier constitue un des piliers de l'état français contemporain comme le rappelle l'article premier de la constitution de la cinquième république<sup>1</sup>. Le second, sorte de pendant subjectif du premier, désigne, loin des professions de foi et déclaration péremptoire, un état partagé aujourd'hui par de nombreux agents sociaux. De quoi s'agit-il précisément ?

Au-delà des débats spécieux ou compliqués, la laïcité désigne dans sa définition commune la qualité d'une chose, d'une personne, d'un espace social, d'une institution séparé ou distinct des ordres religieux. Sur le principe, affirmer, en 1958, la laïcité de la République française, c'est ainsi séparer cette république, l'état auquel on donne forme des ordres religieux. C'est donc offrir, affirmer par la force d'une norme juridique d'une portée considérable la séparation d'un territoire et des populations qui y résident, de ces ordres. Ce faisant et pour différentes raisons qu'il s'agit d'évoquer ici, la constitution française promeut un espace territorial dissocié des ordres religieux.

Si cette affirmation a sa raison d'être et sa pertinence, cela n'est pas sans poser de question ou de problème. Le deuxième terme retenu est intéressant à étudier pour cela. En effet, avec l'évocation du terme athée, on considère la manifestation personnelle, subjective, individuelle ou collective de la laïcité dans la société. Historiquement, mieux replacée dans la causalité anthropologique qui a vu s'affirmer en France le principe d'une république laïque, elle en est une des causes premières et une des conséquences. Or, être athée, si on rapporte ce mot à son origine, à son étymologie, c'est être privé de Dieu ou des Dieux. Le terme désigne la qualité d'un individu, d'un groupe ou d'une chose privé de Dieu(x). En cela, il désignait initialement un état privatif que nos aînés, que nos ancêtres, quelles que soient leurs origines, considéraient comme impensables. Être privé des Dieux constituait alors une sorte de malédiction, de désaveu, de malheur que les cultes avaient vocation à empêcher à tout prix. Les deux termes considérés ont ainsi connu une évolution sémantique impressionnante : de la désignation d'états individuels ou collectifs impensables et craints, ils sont devenus, dans un mouvement historique long et d'une rare violence, désignation d'états considérés comme nécessaires et positifs. Cependant, nous ne devons pas omettre que nos ancêtres nous désavoueraient pour cela. Nous ne pouvons aujourd'hui pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur cette sorte d'aberration historique qui problématise aujourd'hui d'une manière toute particulière les rapports des états et des groupes et individus dont ils ont la charge avec les Dieux, avec le Divin et, plus largement, avec la spiritualité elle-même.

Plus encore que le désaveu de nos aïeux et de nos ancêtres ou confirmant celui-là, cet état de fait révèle de nombreux problèmes. Il est en effet anthropologiquement nécessaire que les pouvoirs temporels ou politiques s'appuient, complètent, trouvent leur complément pertinent dans les pouvoirs spirituels. Que l'on se réfère à Averroès, à Montesquieu ou plus récemment à Émile Durkheim, Max Weber et Victor W. Turner, on trouvera dans bon nombre d'œuvres de pensée le constat de cette nécessité. Les sociétés et, en elles, les états, chefferies ou pouvoirs centraux n'accèdent à une certaine viabilité, à un certain équilibre, à une certaine efficacité qu'en s'appuyant sur une science première,

1 Article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."



une spiritualité, une religion qui, par sa capacité à travailler à l'affirmation des normes morales à long ou très long terme, rend l'exercice politique possible ou, à tout le moins, le renforce. L'histoire respective et commune du judaïsme, de l'islam et de la chrétienté mais aussi celle des polythéismes celtes, grecque ou romain manifestent cette nécessité mais elle montre aussi qu'elle n'est pas sans devenir parfois le lieu de manifestations désordonnées ou destructrices. Il nous appartient donc de poursuivre l'exploration initiée ici.

### 2. *L'émergence tardive et exceptionnelle de la laïcité et du rationalisme sceptique*

Pour bien comprendre et analyser ce qui a rendu nécessaire et pertinent la constitution d'un état privatif, celui que désigne le terme laïcité, en norme juridique positive, il faut restituer les conditions de son émergence, particulièrement dans la France de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle qui en est le terreau d'origine. La construction juridique de la laïcité est en effet inséparable de la loi de 1905 dite loi de séparation de l'Église et de l'État. Elle est donc inséparable d'un contexte particulier, troublé, marqué par une instabilité politique récurrente et par l'émergence sur le territoire français des premières institutions stables d'un état ayant à se recomposer après une révolution majeure, celle de 1789.

Dans cette période, que la lecture d'un roman comme *l'Éducation sentimentale* permet de percevoir avec plus de rigueur et de précision que des souvenirs qui nous manquent, est affirmée juridiquement et comme une exception principielle l'idée selon laquelle la privation de Dieu(x) constitue un état normal et souhaitable pour la république qui s'affirme et se constitue alors. C'est la période, il faut le rappeler, où l'on établit pour la première fois sur ce territoire comme sur beaucoup d'autres, une Éducation Nationale accessible à tous à terme. C'est aussi le moment où une nouvelle élite française se constitue et s'affirme après que l'ancienne noblesse connue et identifiée par son adoubement par la chrétienté ait été mise à mal. C'est enfin une période de renouvellement majeur des sciences et des arts s'affirmant eux aussi dans une forme de rupture avec des manières anciennes, héritées de faire œuvre. C'est, pour l'exprimer rapidement, une période à la fois triste et glorieuse où triomphent, pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, la laïcité et une sorte de rationalisme sceptique que les sciences contemporaines manifestent aujourd'hui avec force et caricature.

Replacée dans sa trajectoire historique et dans la mécanique anthropologique qui la fait émerger, la laïcité, en tant que norme juridique, est donc une forme d'exception. Elle est une exception française, émanant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. C'est cet état de fait qui fait d'elle une sorte d'épine dans le pied d'un état contemporain qui lui est à la fois attaché constitutionnellement mais qui a affaire, au travers d'elle, à une contradiction constitutionnelle avec laquelle il ne parvient plus à faire aujourd'hui. Bon nombre des impasses actuelles de l'exercice politique français émergent de l'impossibilité pour cet état de trouver les voies de la complémentarité essentielle, nécessaire entre pouvoirs spirituels et pouvoirs temporels. Privés des appuis les plus élémentaires et cruciaux à leur pratique quotidienne, les élites politiques françaises ne savent plus à quels saints se vouer, ne trouvent plus ou pas assez les renforts spirituels aux situations de crise et sont condamnées à une fragilisation qu'elles doivent surpasser. Dans ces conditions, elles ne peuvent que se retourner elles-mêmes sur leurs aînés et interroger ce qui a pu rendre nécessaire à leurs yeux la transsubstantiation temporaire et passablement monstrueuse d'un état



privatif, manifestant une carence objective en un état positif, manifestant une des affirmations politiques majeures des 19ème et 20ème siècle.

C'est souvent ici que les termes réels du débat échappent à celles et ceux qui y participent. Peu d'entre nous étaient, il y a encore peu de temps, capables ou en position d'affirmer ou, plus simplement, de considérer que l'affirmation juridique du principe de laïcité en France était et demeure une mesure politique, constitutionnelle de protection et de garantie de l'état et des populations dont il a la charge contre la Chrétienté. On tend en effet ici à formuler le principe de laïcité comme un principe de séparation du spirituel et du temporel, de l'ordre religieux et de l'ordre politique. Or, on omet dans ces conditions de rappeler qu'au moment de l'affirmation du principe de laïcité en France la seule offre de service religieux disponible est celle qui émane des institutions chrétiennes, catholiques ou protestantes par exemple. La loi de 1905 est ainsi, non pas une loi de séparation de l'Église et de l'État, mais, au-delà des termes généraux utilisés alors, une loi d'émancipation de l'état français de l'emprise d'une Chrétienté installée en France, en Europe et dans les territoires occidentaux depuis plusieurs siècles. Nos pères affirmaient alors, non sans tension, violence ni débat, avec une sorte de pudeur ou de discrétion sur laquelle il faut revenir aujourd'hui que l'état français n'avait pas à être chrétien. Ils l'affirmaient, là encore cela n'est pas un hasard dans un texte de loi participant d'un effort institué, durable de prise en charge des jeunes générations françaises. Quelles pouvaient être leurs mobiles pour s'affirmer avec tant d'aplomb et d'arrogance face à une institution spirituelle installée et normalement régulatrice à long ou très long terme des équilibres sociopolitiques naturels et humains ? Comment ont-ils pu (et du) de manière à la fois salvatrice et au prix de sacrifices personnels et collectifs conséquents dissocier ce qui, aux yeux de l'anthropologie mais aussi d'une humanité en paix avec elle-même, ne peut être séparé ? Seule l'étude critique et équilibrée du christianisme peut permettre de répondre à ces interrogations.

### ***3. Le christianisme, une œuvre du mal***

C'est dans les défauts structurels du christianisme que la réponse au mystère de la laïcité, antinomie juridique par excellence, trouve sa justification et sa raison d'être. C'est notamment dans sa propension institutionnelle à favoriser la pédophilie et l'inceste que l'on trouve les mobiles justifiant que des hommes de science ou de politique français comme Émile Durkheim, Ferdinand Buisson ou Jules Ferry aient pu œuvrer à constituer une norme juridique, institutionnelle et pratique impossible en fait. De quoi s'agit-il ? De nombreux exemples appuient cette analyse, choquante au demeurant puisque touchant à une institution installée trop durablement dans l'Humanité. Quelques-uns suffiront ici à donner corps à notre propos.

Dès ses premières manifestations, dès ses origines, le christianisme, qui œuvre à déstabiliser un empire romain en voie de constitution, manifeste son caractère aberrant et déshonorant. Les premiers chrétiens profitent de guerres qu'ils attisent à leur manière pour exploiter les souffrances causées à leur avantage. Minoritaires et discrets, ils interviennent en marge des champs de bataille établis pour tenter de gagner les populations à leur cause et à leur secte. Cela n'est pas sans faire émerger, dans les populations elles-mêmes, des contre-réactions exemplaires mais trop largement oubliées aujourd'hui. Il faut se rappeler par exemple la manière et les raisons qui ont fait d'Étienne, un des premiers chrétiens,



## Actualisation Contemporaine Raisonnée et Occidentale des Sociétés des Savoirs (Across)

considéré comme le premier de ses martyrs et à l'origine du culte chrétien des saints, la victime d'une soudaine lapidation collective. Lui et quelques autres membres de la chrétienté, réduite alors à un mouvement minoritaire, avaient initié un débat public au sein d'une institution spirituelle. Ils y interrogeaient le devenir des veuves, de plus en plus nombreuses en cette période difficile. Ils promouvaient, d'une manière insultante, la possibilité pour eux et contre les coutumes locales, de profiter des services directs de femmes ayant perdu leur époux dans des violences qu'ils contribuaient par ailleurs à favoriser. On rapporte que la population locale, habituée à l'honneur et à des traditions structurées et structurantes, trouva la question posée tellement monstrueuse qu'un mouvement de foule non-prémédité œuvra à la mort par la lapidation du dit Étienne à la fin du débat. Les chrétiens œuvraient, de manière sournoise et dans une période de redéfinition des institutions collectives, à corrompre les usages et traditions établis sur les différents territoires nouvellement rattachés à Rome<sup>2</sup>. Il tentaient de faire valoir, pour eux et contre les populations, des appétits voraces et inacceptables dans les différents domaines de la vie. Dans une affirmation difficile à considérer pour certains car nous sommes malgré nous habitués à une institution qui semble légitime par la durée de son existence et son apparence trompeuse, il faut reconnaître que, dès ses origines, le christianisme a été une œuvre du mal, immorale, promouvant la corruption des structures anthropologiques et spirituelles de l'Humanité.

D'autres exemples corroborent cette analyse. Plus tard, lorsque des écrits chrétiens ont, par un travail de prosélytisme, de sape et de subversion de l'Empire romain, pu gagner en légitimité, différents préceptes ont été formulés. Parmi eux, un des plus célèbres aujourd'hui, présenté de le dit évangile de Matthieu, est celui qui prône, devant une humiliation, à tendre l'autre joue. Il a servi et sert encore aujourd'hui à condamner la violence des hommes et à justifier une sorte de démission régulière, récurrente face à l'injustice. Plus encore, on en trouve une sorte de sédimentation dans le lieu commun, malheureusement répandu, selon lequel toute forme de violence doit être bannie, lieu commun allant jusqu'à considérer comme condamnable la colère légitime des hommes et, parmi eux, de ceux qui incarnent les autorités légitimes des différents groupes sociaux. Or, le christianisme prône et favorise ainsi et depuis plusieurs siècles maintenant, l'affaiblissement des hommes, des autorités et des institutions : dans la guerre du Bien contre le Mal, inhérente à la vie sociale, dans la réalisation quotidienne des rappels à la morale, démissionner face à l'humiliation et à la violence, empêcher que des violences ou colères légitimes ne se réalisent ne peut que favoriser l'immoralité et le Mal. Plus encore, prôner, pour des motifs obscurs et spécieux, le sacrifice injuste d'un personnage supposé incarner une des plus hautes réalisations morales de l'Humanité ne saurait renforcer le Bien ou la morale. *A contrario*, la solidarité des hommes entre eux, le rappel pratique et quotidien de l'honneur, de la dignité et de l'amitié contre la trahison, d'abord et avant tout devant l'insulte et l'humiliation, constituent autant de remparts face à un possible déséquilibre collectif de l'Humanité. Ainsi, à compter de l'institutionnalisation de la chrétienté sur les territoires européens puis occidentaux, il aura fallu compter sur la moralité des populations et sur la rébellion de quelques-uns de chefs politiques des

2 Dans la continuité de ces analyses, il faut replacer les dits martyrs chrétiens comme autant de manifestations légitimes de la part de Rome du désaveu par les populations elles-mêmes des tentatives de subversion des traditions et, plus largement, des logiques d'honneur qui s'y expriment et y trouvent leurs codifications culturelles. On omet en effet par le déni chrétien encore prégnant aujourd'hui qu'en condamnant à mort et par des tortures parfois conséquentes les membres de la secte chrétienne, l'Empire romain œuvrait en réalité à sa fonction légitime de politisation des violences sociales en faisant siennes les colères du peuple de Rome.



différents états face à une institution spirituelle dévoyée pour rappeler la vie et les espaces considérés à une moralité qui lui est inexorablement concourante. Le miracle européen et occidental réside dans la nécessité anthropologique de la morale. La foi elle-même, en tant qu'émanation collective, ne saurait être totalement corrompue par un réceptacle à la foi impropre, sale et salissant. Elle aura cependant été longtemps entravée, en territoires dominés par des institutions chrétiennes, dans ses réalisations, empêchée d'œuvrer des manières les plus pertinentes à accompagner la vie, à la favoriser et à la réguler.

Corrompu dès ses origines, affaiblissant les autorités les plus légitimes dans la durée, le christianisme est, par ailleurs, une œuvre de destruction des familles et des sociétés par l'atteinte de ses parts les plus sensibles. Là encore, deux évocations suffiront à appuyer nos analyses. La liturgie chrétienne comme ses textes et lieux communs constituent des insultes à l'honneur d'une étonnante gravité. En mettant en scène un héros (au sens antique du terme), privé d'une épouse qui semble avoir été promise à son père par défaut (ce qui résout le mystère de la nativité par acceptation de la monstruosité chrétienne initiale), finalement victorieux mais déshonoré par une condamnation à mort, le christianisme prône, une fois encore, une confusion des rôles familiaux que la récurrence des crimes pédophiles réalisés par certains de ses prêtres constitue en cohérence interne d'une impossible spiritualité. Les exemples, trop nombreux aujourd'hui dans des élites chrétiennes, d'inceste manifestent le même ordre de chose. Alors que d'aucun interroge la qualité morale d'ensemble des élites mondiales et si le diagnostic est de ce point de vue grave sans être alarmant, on ne saurait sous-estimé la part due à la dite religion chrétienne dans l'accession de monstres à des positions sociales dominantes. A ce titre, seul l'*Apocalypse de Jean*, d'une étrange actualité au regard de la situation contemporaine et qui ne devrait pas être considéré comme chrétien, aura contribué à renforcer les équilibres sociopolitiques de notre moment.

#### **4. Protection des jeunes générations et des familles et laïcité : les motifs d'une antinomie juridique contemporaine**

Au regard des analyses précédentes et du constat, difficile parfois, de la monstruosité propre à la chrétienté et au christianisme dès ses origines, l'émergence en France de l'antinomie juridique que constitue la laïcité au moment de l'institutionnalisation de l'Éducation Nationale constitue une réaction salvatrice, salutaire ayant permis ou favorisé la protection des jeunes générations face à un état potentiellement complice d'une pédophilie instituée par le christianisme. Plus encore, c'est le mouvement révolutionnaire initié au terme du 18<sup>ème</sup> siècle qui trouve là une de ses justifications malheureuses. Devant s'émanciper d'une noblesse constituée, consacrée par un christianisme immoral, les élites et populations françaises n'ont pu que mettre à bas un édifice dangereux par ses déséquilibres propres. Le mouvement dramatique de l'histoire contemporaine initié alors et poursuivi jusqu'à aujourd'hui trouve ici sa justification et sa force motrice. Cependant, bon nombre des crimes et monstruosité contemporaines que les scandales des scandales sexuels manifestent à leur manière montrent que l'émancipation en cours n'a pas encore atteint sa réalisation suffisante.

Il faut pour comprendre cela utiliser la métaphore d'un plafond de verre spirituel constitué de la sédimentation, dans les corps sociaux considérés (et dans les institutions), de schèmes plus ou moins



## Actualisation Contemporaine Raisonnée et Occidentale des Sociétés des Savoirs (Across)

explicitites favorisant les monstres, empêchant que leurs actions ne puissent être justement condamnées et garantissant une relative impunité qui semble toucher à sa fin. En effet, si l'effort de nos pères de la troisième république et de ceux ayant suivi leurs traces a consisté à fragiliser ce plafond de verre, il a longtemps resté (et il reste encore) des éléments étrangers, inacceptables en fait entre l'état français, lieu d'exercice des pouvoirs temporels légitimes pour ce territoire, et une science renouvelée, inspiratrice de cet état (et possiblement d'autres encore) en tant qu'elle réalise et manifeste les pouvoirs spirituels de l'Humanité. En lieu et place, les élites contemporaines doivent avec force et courage œuvrer collectivement à reconstruire un ciel étoilé inspirant les populations et les politiques contemporaines locales, nationales et internationales.

Cela passe par un certain nombre de grands procès et d'études scientifiques, exemplaires visant à la fois la chrétienté et ses autorités contemporaines mais aussi les monstres ayant réussi à prendre place à des positions élitaires comme cela passe par le renouvellement fondamental du paradigme dominant la science actuellement. Les experts des bureaucraties contemporaines doivent ainsi céder la place à des hommes de science inspirés et favorisant un héroïsme contemporain au service de la refondation des différents états et organisations internationales. Héritiers des héros fondateurs antiques et des grands hommes des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, ils doivent rappeler en pratique et par leurs œuvres, en concédant le moins possible de sacrifices, les fondements culturels de l'honneur, de la justice et de la morale. En un mot, ils doivent rappeler en pratique les fondements de la spiritualité. C'est le prix à payer aujourd'hui pour rendre aux corps sociaux en Europe, en Occident et plus largement partout dans le monde leur unité, leur complémentarité et leur vigueur. Il s'agit d'accompagner avec pertinence les crises qui se multiplient aujourd'hui et sont les indices d'une rémission en cours des états et des sociétés contemporaines. Même si les scandales se multiplient, beaucoup d'entre eux sont révélés parce qu'ils sont, en tant que tels, refusés. Le moment de l'apaisement viendra ensuite, plus tard lorsque suffisamment de victoires auront été acquises et manifestées. Il viendra lorsque, enfin, par l'effet des jurisprudences et autres efforts législatifs, les états contemporains auront suffisamment comblé le déficit moral creusé par le christianisme depuis des siècles. Il viendra enfin lorsque de nouvelles œuvres de science, sacralisées par le succès public et l'investissement collectif, émergeront contre les morcellements arbitraires et complications jargonneuses bureaucratiques d'aujourd'hui. Il viendra lorsque, enfin, nous aurons reconstruit ensemble un ciel étoilé.

Ω

### Pour citer ce document :

Dumet, T. (2021). *Il faut reconstruire le ciel étoilé*. Villeneuve d'Ascq : Note intermédiaire du programme Across. [En ligne : <https://across.univ-lille.fr>].